

Postulat Florence Gross et consorts – Psychiatrie de la personne âgée où en est-t-on ?

Texte déposé

En page 55 du rapport de la majorité de la Commission des finances relatif aux Comptes 2018, nous pouvons lire que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate au CHUV se poursuit et qu'un tiers de ceux-ci concerne des cas de psychiatrie.

Or, le Conseil d'Etat, dans ses différentes interventions de promotion des réseaux/régions de santé, cite l'exemple de la fermeture d'une unité de psychogériatrie à Cery et la création, en remplacement, d'une équipe mobile.

Fermer des lits à Cery et augmenter les hospitalisations inadéquates au CHUV ou dans les autres hôpitaux de soins aigus, est-ce vraiment une solution ?

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de fournir un rapport détaillé comportant, entre, autres les éléments suivants :

- taux d'occupation dans les établissements psychogériatriques du canton ;
- durée moyenne des séjours ;
- nombre de places disponibles dans les divers établissements dans le canton pour les cas psychogériatriques ;
- patients devant être placés au CHUV ou dans d'autres établissements hospitaliers hors périmètre de résidence par manque de lits disponibles dans les hôpitaux psychiatriques du canton ou cliniques psychiatriques ayant des lits LAMal avec une cartographie de la provenance des cas ;
- analyse du profil des patients qui sont en attente de placement (bas seuil, facilement réhabilitables, etc.) ;
- bilan complet et approfondi et analyse des conséquences de la fermeture de l'unité de psychogériatrie à Cery et de la création, en remplacement, d'une équipe mobile.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Florence Gross
et 25 cosignataires*

Développement

Mme Florence Gross (PLR) : — Ce postulat fait suite à la lecture du rapport de majorité de la Commission des finances relatif aux comptes 2018. Nous pouvons y lire que « la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate au CHUV se poursuit » et qu'un tiers de ces lits concernent des cas de psychiatrie. Après consultation de certains professionnels, il semble en effet que la présence d'hospitalisations inappropriées soit une réalité, en psychiatrie. Or, le Conseil d'Etat a récemment décidé de fermer une unité de psychogériatrie, à Cery, et de la remplacer par une équipe mobile, notamment en exemple de promotion des réseaux de santé. Même si la fermeture ne concerne que les personnes âgées, il y a lieu de se poser quelques questions : fermer des lits à Cery et augmenter les hospitalisations inadéquates au CHUV ou dans les autres hôpitaux de soins aigus, est-ce vraiment une solution ? Le concept de réhabilitation en cinq points mis en place dans le canton depuis quelques années et le système de rémunération des cas pourraient risquer de pousser les établissements à faire de la « réhabilitation haute », pour tourner financièrement, alors que les patients qui sont en attente de placement dans les hôpitaux ont un profil « bas seuil » et ne sont donc pas calibrés pour la plupart des établissements. Il y a lieu de mettre en lumière les différences notables de moyens, à tous les niveaux, entre le centre et les périphéries, ces dernières supportant par ailleurs un poids important de patients

hospitalisés hors secteur. Au moyen de ce postulat, nous souhaitons obtenir un rapport détaillé relatif à la problématique.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.